



# Ligue Centre Val de Loire Tennis de Table

Vivez au Cœur du Ping !



CHER



EURE-ET-LOIR



INDRE



INDRE-ET-LOIRE



LOIR-ET-CHER



LOIRET

## Complément du 17 Septembre 2020 à la Note du 16 Septembre 2020

A l'attention des Correspondants des équipes de PN et RI Dames, de PN, R1, R2 et R3 Messieurs et de tous les clubs.

Au cours de la Réunion du 15 Septembre 2020 de la Commission Sportive Fédérale (avec la C F A et les C S R), la décision suivante a été prise :

**QUESTION** : En doubles si un Joueur refuse de participer sous prétexte de la distanciation sociale, que se passe-t-il ?

**RÉPONSE** : Le juge arbitre peut lui rappeler qu'il peut jouer avec un masque ce n'est pas interdit. S'il refuse tout de même alors on considère que la partie de doubles est une défaite (11-0, 11-0, 11-0) pour la paire et non un forfait ou un abandon. Le joueur pourra participer aux éventuelles parties restantes.

Le juge arbitre note ce fait dans son rapport .La dérogation est valable pendant la phase 1.Ceci ne s'applique pas aux parties de simple .

Jean Jacques BRION  
Président de la Commission Sportive Régionale

Ligue Centre – Val de Loire Tennis de Table – 40 rue du Général LECLERC - 41300 SALBRIS  
Tél. 02 54 96 14 28 – [liguecentre.tt@wanadoo.fr](mailto:liguecentre.tt@wanadoo.fr) - [www.liguecentrett.com](http://www.liguecentrett.com)

